

16ème législature

Question N° : 8866	De M. Christophe Bentz (Rassemblement National - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Organisation territoriale et professions de santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Lits des urgences dans le garage de l'hôpital de Langres	Analyse > Lits des urgences dans le garage de l'hôpital de Langres.
Question publiée au JO le : 13/06/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Date de renouvellement : 10/10/2023 Date de renouvellement : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christophe Bentz interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, sur les lits d'hôpital installés dans le garage de l'hôpital de Langres (52). Depuis le mois de janvier 2023, des patients se présentant au service des urgences sont régulièrement placés dans un garage en attendant leur transfert et une prise en charge approfondie. Dans certains cas, ce délai d'attente peut aller jusqu'à trois jours. Après avoir passé une première nuit en observation dans le service des urgences du centre hospitalier de Langres, un septuagénaire admis le dimanche 28 mai 2023 pour un problème respiratoire a ainsi été transféré dans ce garage. Sa fille explique dans les colonnes du *Journal de la Haute-Marne* (2 juin 2023, p. 20) : « Il y a quatre ou cinq lits et mon père était là avec d'autres personnes. Je suis restée, pour le moins, choquée ! On l'a mis là, dans un garage où on trouve un bidon d'huile pour moteur, un nettoyeur haute pression, des chaussures de sécurité. Il n'y a pas de sanitaire et le plateau de bassin est posé, comme ça, sur la table de lit ! ». La direction de l'établissement a affirmé qu'il n'y avait pas vraiment d'autre solution pour gérer l'encombrement des urgences. La directrice adjointe des centres hospitaliers du Centre et Sud Haute-Marne a reconnu : « C'est l'organisation que nous avons dû mettre en place pour les situations de tensions hospitalières. Les urgences ne permettent pas d'accueillir les patients en attente d'hospitalisation ou d'examen. ». Cette situation de tension ne se limite pas à la Haute-Marne. En effet, à Gisors (27), en janvier 2022, Stéphanie Le Meur a patienté sept heures dans un garage destiné aux véhicules du SMUR, un garage réaménagé afin d'isoler les patients atteints de la covid-19 au sein des urgences. Privée d'une vraie chambre et munie d'un système de chauffage qu'elle a jugé très défaillant, la patiente a dû attendre plusieurs heures dans ces conditions difficiles qui ont ajouté à la souffrance liée à sa contamination à la covid. M. le député s'étonne que dans la France de 2023 des patients soient entreposés dans des garages. Cet accueil pose en effet de multiples problèmes de dignité, de confort, de salubrité et de sécurité pour les patients, de commodité pour les personnels de santé et d'attractivité pour les métiers médicaux. Il est aussi de nature à rendre les Français méfiants à l'égard de leurs hôpitaux. M. le député demande donc à Mme la ministre depuis quand cette pratique des lits en garage a cours dans le pays et quel est le nombre d'établissements hospitaliers concernés. Il lui demande également de confirmer que l'Agence régionale de santé (ARS) du Grand-Est n'a encore répondu à aucun des six courriers et courriels de signalement que l'hôpital de Langres lui a adressés depuis janvier 2023. Il lui demande enfin quelles mesures elle s'apprête à prendre pour renforcer les services d'urgence dans les meilleurs délais et mettre un terme à la pratique des lits dans les garages.

